

PREMIER MINISTRE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2018

INSTALLATION DE LA COMMISSION NATIONALE DE SUIVI DE LA RÉSORPTION DES BIDONVILLES

Le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (Dihal), Sylvain MATHIEU, a installé le mercredi 20 juin 2018 la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles. Composée de représentants de l'ensemble des parties prenantes de cette politique (collectivités locales, préfectures, associations, ministères, parlementaires, autorités administratives indépendantes), cette commission a pour mission de suivre la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles.

Fin 2017, la France comptait près de 500 bidonvilles où vivent un peu moins de 15 000 personnes, pour la plupart ressortissantes de pays de l'Union européenne. Alors que ces chiffres ne baissent que légèrement depuis plusieurs années malgré des évacuations répétées, le gouvernement a décidé de fixer un nouveau cadre d'action centré sur la résorption des bidonvilles et non plus seulement sur l'évacuation. Cette nouvelle impulsion et ce changement d'approche s'articulent autour de trois orientations fortes :

- un objectif clairement posé de réduction durable et sans réinstallation du nombre de bidonvilles et de personnes y vivant;
- 2. la mise en place de **solutions efficaces favorisant l'insertion** (logement, emploi, santé, éducation) ; le tout dans le respect des lois de la République ;
- 3. le déploiement de stratégies territoriales partenariales, impliquant en particulier les collectivités locales.

Une instruction du 25 janvier 2018 signée par 8 ministres a été adressée en ce sens aux préfets (cf. pièce jointe). Une enveloppe annuelle de crédits de 3 millions d'euros est également dédiée au soutien des stratégies territoriales de résorption des bidonvilles. Le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) est chargé du suivi national de cette politique et assure un rôle de soutien aux territoires. À ce titre, il a installé le 20 juin 2018 une Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles, telle que le prévoyait l'instruction du 25 janvier 2018.

Cette commission a pour mission de suivre la mise en œuvre de l'instruction du gouvernement du 25 janvier 2018, en particulier les progrès enregistrés vers l'objectif de réduction durable des bidonvilles et a vocation à devenir une instance partenariale de co-construction et d'évaluation de cette politique. Elle rassemble une trentaine de membres dans une logique collaborative : collectivités locales, préfectures, associations, ministères signataires de l'instruction, parlementaire et autorités administratives indépendantes.

Ont notamment participé à cette réunion d'installation Marie-Dominique DREYSSE, maire-adjointe de Strasbourg, Marie-Hélène NEDELEC, vice-présidente de Nantes Métropole, Olivier NOBLECOURT, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, Nicolas DEMOULIN, député de l'Hérault, des représentants de la préfecture du Nord et de celle de la Loire-Atlantique, des représentants de la Fondation Abbé Pierre, de Médecins du Monde, du Collectif Romeurope, du Défenseur des droits, de la Commission nationale consultative des droits de l'homme et de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT.

Cette première réunion a permis de fixer le cadre de travail de la Commission et de lancer 7 groupes thématiques (habitat, emploi, scolarisation, santé, lutte contre les discriminations, participation des personnes, coopération transnationale) qui rapporteront à la Commission. Elle a également été l'occasion de présenter un bilan des actions de résorption soutenues en 2017 par la Dihal (cf. infographie ci-jointe), un état des lieux des territoires soutenus en 2018, ainsi que le dispositif de suivi consolidé mis en place par la Dihal (recensement de bidonvilles, suivi des évacuations, indicateurs de résultats et de performance des actions d'accompagnement).